



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Secteur de la Culture

A: **Membres du Comité du patrimoine mondial**
Cc : **Organisations consultatives du Comité du patrimoine mondial (ICOMOS, ICCROM et UICN)**

ADG/CLT ; ADG/SC

7 janvier 2009

Réf: CL/WHC-09/03

Objet: **Résumé analytique de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial**

Madame/Monsieur,

A sa 32e session (Québec, 2008), le Comité du patrimoine mondial a débattu en détail les problèmes relatifs à l'état de conservation des biens du patrimoine mondial. Par sa décision **32 COM 7B.129** (voir annexe 1), il a demandé au Centre du patrimoine mondial de préparer un résumé analytique de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial examinés à sa 32e session (Québec, 2008), identifiant les tendances, pour distribution aux membres du Comité du patrimoine mondial et discussion à sa 33e session en 2009.

Suite aux discussions entre le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives à l'occasion de leur réunion semestrielle (Rome, septembre 2008), et après consultation avec la Présidente du Comité du patrimoine mondial, un résumé analytique a été développé, sur la base d'une analyse statistique. Le propos de cette analyse préliminaire est de donner aux membres du Comité du patrimoine mondial la possibilité d'appréhender les différents processus de conservation dans leur ensemble, et d'encourager les partenaires dans le domaine de la conservation du patrimoine mondial à joindre leurs efforts dans cette analyse et remédier aux menaces.

J'ai le plaisir de vous adresser ce document ci-joint.

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires à ce sujet, je vous prie de contacter Mme Mechtild Rossler (m.rossler@unesco.org) ou M. Richard Veillon (r.veillon@unesco.org).

Je saisis cette opportunité pour vous remercier de votre coopération et de votre soutien en faveur de la *Convention du patrimoine mondial*.

Je vous prie de croire, Madame/Monsieur, à l'assurance de ma haute considération.

Francesco Bandarin
Directeur
Centre du patrimoine mondial

Annexe 1

Tendances relatives à l'état de conservation des biens du patrimoine mondial

Décision : 32 COM 7B.129

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents *WHC-08/32.COM/7B*, *WHC-08/32.COM/7B.Add* et *WHC-08/32.COM/7B.Add2*,
2. Reconnaissant que les rapports sur l'état de conservation sont un instrument important pour soutenir les biens du patrimoine mondial et,
3. Notant la discussion qui a eu lieu à la 32e session du Comité du patrimoine mondial,
4. Demande au Centre du patrimoine mondial de :
 - a) Préparer, après consultation du Président du Comité du patrimoine mondial, un résumé analytique sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial examinés à la 32e session (Québec, 2008) définissant les tendances, d'ici le **1er novembre 2008**, pour diffusion aux membres du Comité et discussion à la 33e session en 2009 ;
 - b) Identifier les questions émanant du résumé analytique, en concertation avec les Organisations consultatives, à discuter sous les points correspondants de l'ordre du jour du Comité, y compris le mécanisme de suivi renforcé ;
 - c) Préparer un lexique des termes et des recommandations pour leur application cohérente dans les rapports d'état de conservation ;
 - d) Fournir pour les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril et ceux discutés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril, une copie imprimée de la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle; lorsque celle-ci est disponible ;
 - e) Ajouter un lien vers le matériel d'illustration et aux déclarations pertinentes sur la valeur universelle exceptionnelle, et communiquer les informations sur la source et la date ;
6. Demande également au Centre du patrimoine mondial d'identifier un mécanisme pour consultation avec les Etats parties au cours du développement des Rapports sur l'état de conservation pour garantir leur précision.



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

Distribution limitée

Paris, 5 janvier 2008
Original: anglais / français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL MONDIAL**

**Résumé analytique de l'état de conservation
des biens du patrimoine mondial :**

Principales menaces affectant les biens

I. INTRODUCTION

Le Comité du patrimoine mondial a étudié à sa 32e session de nombreux documents sur l'état de conservation des biens (WHC-08/32.COM/7A, WHC-08/32.COM/7A.Add, WHC-08/32.COM/7A.Add.2, WHC-08/32.COM/7B, WHC-08/32.COM/7B.Corr, WHC-08/32.COM/7B.Add et WHC-08/32.COM/7B.Add2) et a constaté que les rapports sur l'état de conservation représentent un outil important pour protéger les biens du patrimoine mondial.

Par sa décision **32 COM 7B.129** (voir l'*Annexe 1*), le Comité a demandé au Centre du patrimoine mondial de :

- a) Préparer, après consultation du Président du Comité du patrimoine mondial, un résumé analytique sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial examinés à la 32e session (Québec, 2008) définissant les tendances, d'ici le 1er novembre 2008, pour diffusion aux membres du Comité et discussion à la 33e session en 2009 ;
- b) Identifier les questions émanant du résumé analytique, en concertation avec les Organisations consultatives, à discuter sous les points correspondants de l'ordre du jour du Comité, y compris le mécanisme de suivi renforcé.

Le présent document constitue le résumé analytique demandé et réalisé à partir d'une analyse statistique.

Les débats entre le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives lors de leur réunion semestrielle (Rome, septembre 2008) ont permis la rédaction d'un bref exposé et deux Organisations consultatives, l'ICOMOS et l'UICN, ont envoyé des textes qui figurent dans le présent document sous forme d'Annexes 4 et 5 respectivement.

Il faut noter que le Comité du patrimoine mondial a tenu au cours du temps de nombreux débats thématiques sur des problèmes récurrents aussi bien que nouveaux et émergents, considérés comme des menaces pour les biens du patrimoine mondial – notamment incendies, industries extractives (exploitation minière, pétrolière et gazière), parcs éoliens ou espèces introduites. Certains de ces débats ont donné lieu à des orientations stratégiques et à la mise en place d'une politique générale, par exemple sur le changement climatique (29e session en 2005, 30e session en 2006 et 31e session en 2007), sur la planification préventive des risques (Stratégie de réduction des risques sur les biens du patrimoine mondial, 30e session en 2006) ou sur les industries extractives (Sites du patrimoine mondial considérés comme des « zones d'exclusion » pour la prospection/l'exploitation minière, pétrolière et gazière, 27e session en 2003).

Il faut aussi noter que, lors de précédentes sessions du Comité, les Organisations consultatives ont également commandé des études et ont présenté à la 30e session du Comité du patrimoine mondial (Vilnius, 2006) des analyses et des rapports évaluant l'état de conservation des biens du patrimoine mondial et recensant les principaux problèmes et tendances au cours du temps (1993-2003 pour l'étude de l'UICN et 1994-2004 pour l'étude de l'ICOMOS).

I.1. Biens étudiés dans l'analyse

Le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives rendent compte chaque année au Comité du patrimoine mondial de l'état de conservation d'un certain nombre de biens du patrimoine mondial diversement menacés.

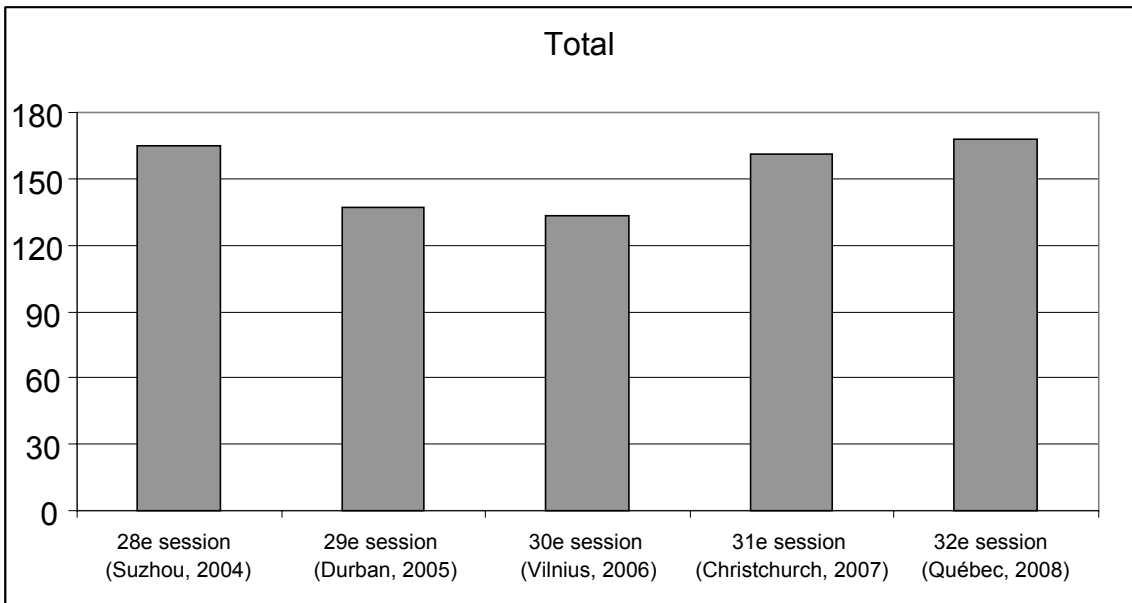
À sa 32e session (Québec, 2008), le Comité du patrimoine mondial a passé en revue **158** rapports sur l'état de conservation de biens, y compris sur les **30** biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Tous les rapports sur l'état de conservation sont consultables en ligne dans les documents WHC-08/32.COM/7A, WHC-08/32.COM/7A.Add, WHC-08/32.COM/7A.Add.2, WHC-08/32.COM/7B, WHC-08/32.COM/7B.Corr, WHC-08/32.COM/7B.Add et WHC-08/32.COM/7B.Add.2, accessibles sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/sessions/32COM>).

L'analyse des menaces figurant dans le présent document est fondée sur les rapports concernant 158 biens (53 biens naturels, 4 biens mixtes et 101 biens culturels), répartis géographiquement comme suit :

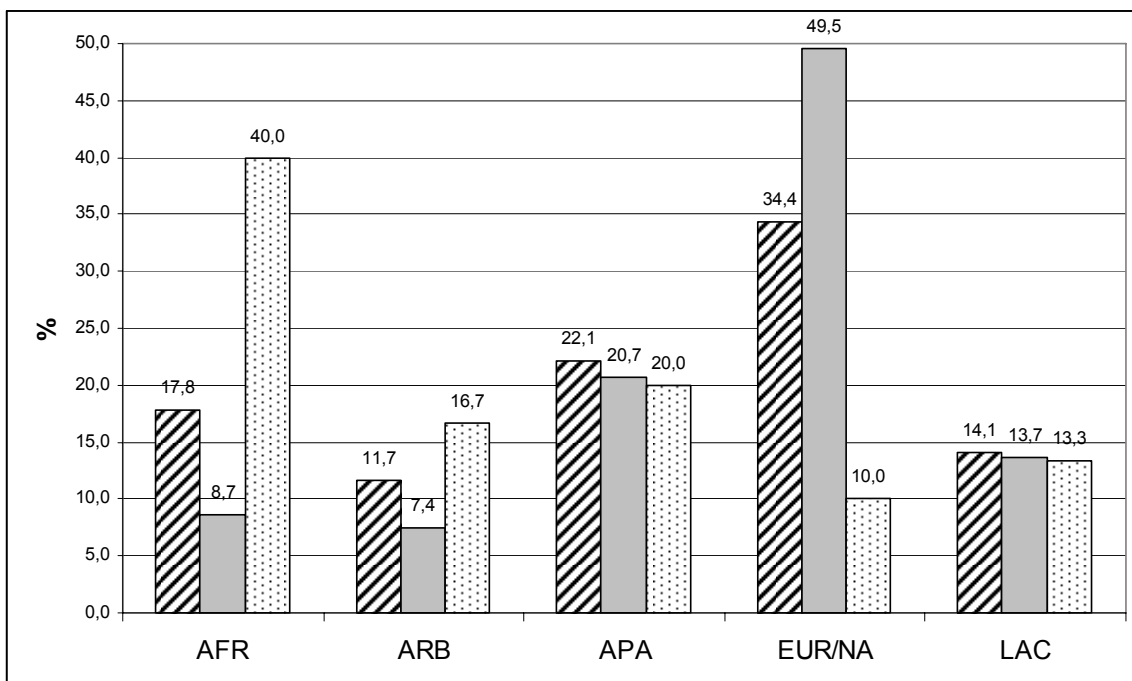
Afrique	26 biens (16 %)
États arabes	17 biens (11 %)
Asie-Pacifique	33 biens (21 %)
Europe et Amérique du Nord	57 biens (36 %)
Amérique latine et Caraïbes	25 biens (16 %)

Le pourcentage de biens ayant fait l'objet d'un rapport en 2008 pour chaque région correspond à peu près au pourcentage de biens par région sur la Liste du patrimoine mondial, avec un taux cependant plus important pour les régions d'Afrique et des États arabes.

Il faut aussi noter que malgré le fait que 50 % des biens du patrimoine mondial soient situés en Europe et en Amérique du Nord, ceux-ci représentent 10 % de la Liste du patrimoine mondial en péril. Par contre, bien que la région Afrique ne possède que 9 % du nombre total de biens du patrimoine mondial, les biens africains représentent 40 % (soit 12 biens) de la Liste du patrimoine mondial en péril. Nous constatons une tendance similaire pour la région des États arabes. Les chiffres sont plutôt équilibrés pour la région Asie-Pacifique et la région Amérique latine et Caraïbes.



Nombre total de rapports sur l'état de conservation présentés à chaque session du Comité du patrimoine mondial depuis 2004

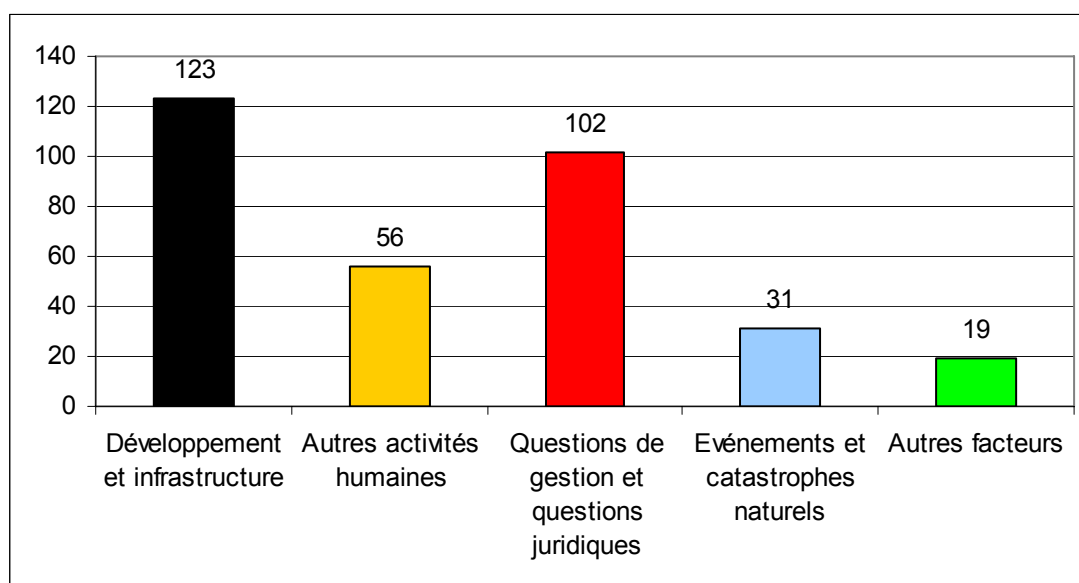


Pourcentage du nombre total de rapports sur l'état de conservation présentés par région en 2008 (rayé)
 Pourcentage du nombre total de biens du patrimoine mondial par région (uni)
 Pourcentage du nombre total de biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril par région (pointillé)

I.2. Facteurs affectant la valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial analysés

Le format actuel des rapports sur l'état de conservation présentés au Comité du patrimoine mondial inclut une section qui recense les menaces (ou facteurs) affectant la valeur universelle exceptionnelle du bien définie lors de l'inscription ou dans de précédents rapports. Ces facteurs ont été passés en revue et analysés en se référant à la liste normalisée de facteurs affectant les biens du patrimoine mondial conçue lors de la révision du questionnaire pour l'Établissement de rapports périodiques (voir l'Annexe 2). Ils ont été regroupés en cinq principaux groupes de « menaces ». La liste complète des facteurs figure dans le document *WHC-08/32.COM/INF.11E* (Section II).

- *Développement et infrastructure* (notamment bâtiments et aménagement, transports, installations ou infrastructures de service, pollution, extraction de ressources matérielles, tourisme, construction moderne, etc.)
- *Autres activités humaines* (notamment utilisation/modification de ressources biologiques, utilisations sociétales/culturelles du patrimoine, activités humaines illégales, espèces transportées, guerre, troubles civils, perte d'intérêt pour les pratiques traditionnelles, démolitions illégales, etc.)
- *Questions de gestion et questions juridiques* (notamment cadre juridique inadapté, gouvernance, ressources financières et humaines, recherche et suivi, activités de gestion, etc.)
- *Événements et catastrophes naturels* (notamment conditions locales affectant le tissu physique, changements climatiques et problèmes météorologiques sérieux, événements écologiques ou géologiques soudains, espèces envahissantes/exotiques ou hyper-abondantes, etc.)
- *Autres facteurs* (notamment écroulement ou détérioration dus à l'âge du bâti, etc.)



Nombre de biens affectés par chacun des principaux groupes de menaces (sur 158 biens en 2008)

Il faut aussi noter que, bien souvent, plusieurs menaces mettent en péril la valeur universelle exceptionnelle d'un bien. Sur les 158 biens étudiés, on a identifié 585 menaces différentes, soit, en moyenne, 3 à 4 menaces par bien.

Ainsi, par exemple, le même bien doit faire face aux menaces suivantes : construction d'un aéroport dans le voisinage, dégradation naturelle des constructions, risque d'écroulement des bâtiments dû au creusement de tunnels à des fins archéologiques, détérioration due à un taux de visite non contrôlé. Un autre bien est confronté à de la pêche illégale, des incendies de forêt, l'exploitation minière d'or, l'aménagement d'une centrale électrique, la construction de routes et des modifications de limites.

Cela montre bien que :

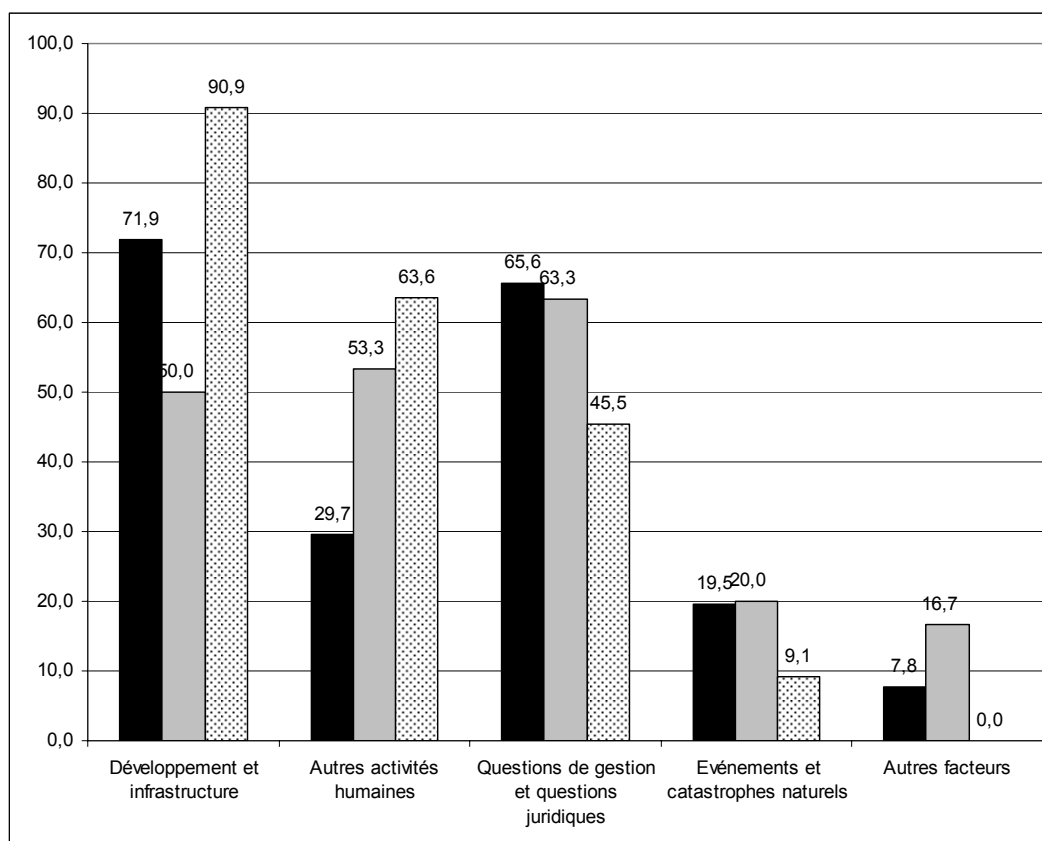
- a) Une analyse détaillée a été menée sur les menaces particulières mentionnées dans chaque rapport sur l'état de conservation, à partir des missions de suivi réactif, des rapports de l'État partie et d'informations de différentes sources. Comme cette information n'est pas accessible sous un format standard, il est difficile de comparer les différents sites. On peut cependant dégager des tendances générales concernant les menaces génériques en étudiant les rapports sur l'état de conservation, notamment, par exemple, sur l'exploitation minière.
- b) En regroupant les menaces en cinq principaux groupes comme indiqué plus haut, on peut noter que le Comité, au fil du temps, a abordé de nombreux problèmes de façon stratégique, en particulier sur les points suivants :
 - *Développement et infrastructures* – avec le Mémoire de Vienne (2005) et la « Déclaration sur la conservation des paysages urbains historiques » qui a suivi, en octobre 2005.
 - Débats du Comité de 1999-2000, et atelier d'experts sur *l'exploitation minière* en 2000 et engagements d'interdiction de prospection et d'exploitation qui ont suivi de la part de Shell et de l'ICMM.
 - *Questions de gestion et questions juridiques* : en fournissant davantage de conseils par la révision des *Orientations* (2005/2008), la rédaction de Manuels de référence et l'intégrité de la « gestion » dans les Déclarations de valeur universelle exceptionnelle en 2005.
 - *Événements et catastrophes naturels* : en approuvant à sa 30e session la « Stratégie sur la réduction des risques sur les biens du patrimoine mondial », le rapport « *Prévision et gestion des effets du changement climatique sur le patrimoine mondial* » et la « *Stratégie pour aider les États parties à mettre en œuvre des réactions de gestion adaptées* ». Le document d'orientation sur « *Les impacts du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial* » est disponible sur <http://whc.unesco.org/fr/CC-policy-document/>

I.3. Menaces et processus de suivi

Différents processus sont en place pour effectuer un suivi des menaces qui mettent en danger les biens du patrimoine mondial : le **suivi réactif** et **l'établissement de rapports périodiques**. Alors que le suivi réactif s'effectue au cas par cas (par le traitement quotidien de l'information, des missions et la présentation au Comité de rapports sur l'état de conservation), l'établissement de rapports périodiques fournit une vue d'ensemble systématique sur un cycle de six ans, comme prévu dans les *Orientations*. Le Comité à sa

29e session (Durban 2005), tout en soulignant les différences fondamentales entre les deux processus, a cependant préconisé de renforcer les liens entre eux à l'avenir (décision **29 COM 7B.c**). Ceci étant, il faut aussi noter que le suivi réactif a permis de parvenir à des réussites exemplaires de la *Convention*, comme cela a été le cas pour le Lac Baïkal.

En vue d'améliorer sa capacité de suivi des biens confrontés à des menaces précises et immédiates, et d'assurer la bonne mise en œuvre de ses décisions, le Comité a récemment adopté le **mécanisme de suivi renforcé**, qui n'a été appliqué, la première année, en 2007, qu'à sept biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Ce mécanisme a néanmoins été appliqué à 11 biens au total lors de la 32e session (Québec, 2008), et aucun de ces ajouts ne figurait sur la **Liste du patrimoine mondial en péril**. Parallèlement, aucun bien n'a été ajouté à la Liste du patrimoine mondial en péril. Le mécanisme de suivi renforcé va être passé en revue et un rapport sera présenté au Comité à sa 33e session, en 2009.



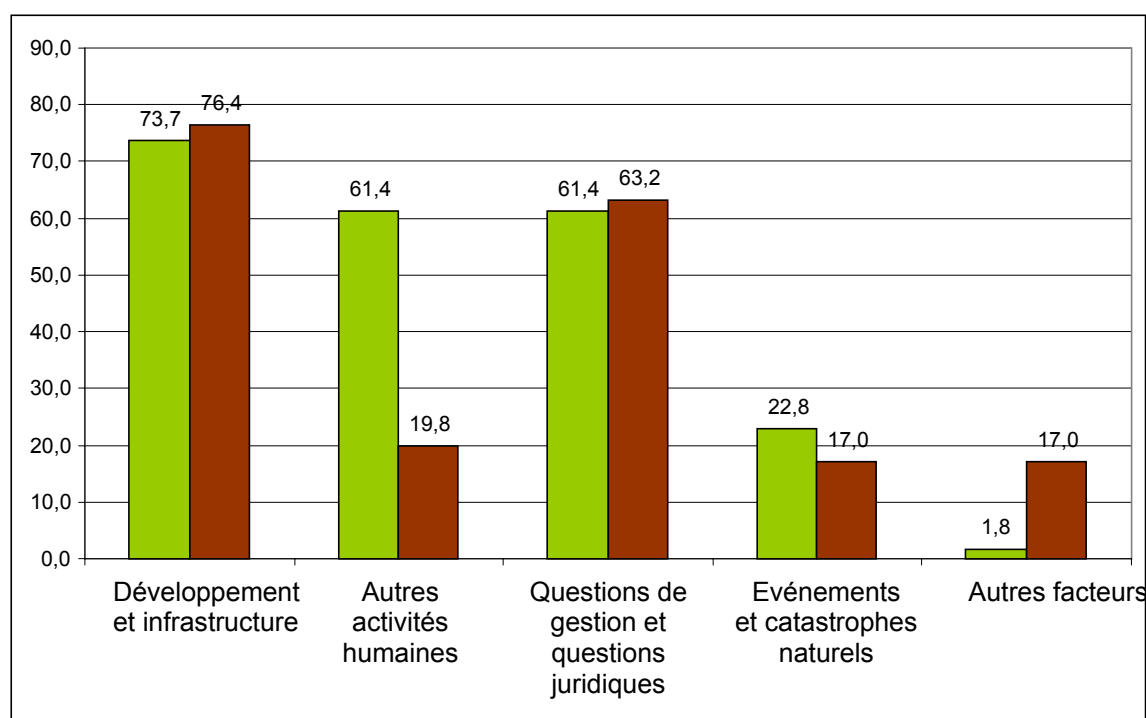
Pourcentage de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (point 7B) (en noir), inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril (point 7A) (en gris) ou faisant l'objet d'un mécanisme de suivi renforcé (en pointillé), concernés par chacun des cinq principaux groupes de menaces.

Il faut noter que 91 % des biens qui font l'objet d'un mécanisme de suivi renforcé sont confrontés à des menaces liées à des problèmes de *développement et d'infrastructures*. Ce chiffre est à rapprocher des chiffres de 2008 : 72 % de biens sur la Liste du patrimoine mondial et 50 % sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Ces chiffres montrent bien l'importance et l'urgence avec lesquelles le Comité du patrimoine mondial considère ce type de menace, et soulignent l'importance de la demande faite aux États parties concernés de traiter ces problèmes de manière adaptée, selon les procédures établies (paragraphe 172 des *Orientations*) et en temps voulu.

Les *autres facteurs humains* affectant 63,6 % des biens qui font l'objet d'un mécanisme de suivi renforcé sont essentiellement le braconnage, le déboisement et les conflits armés.

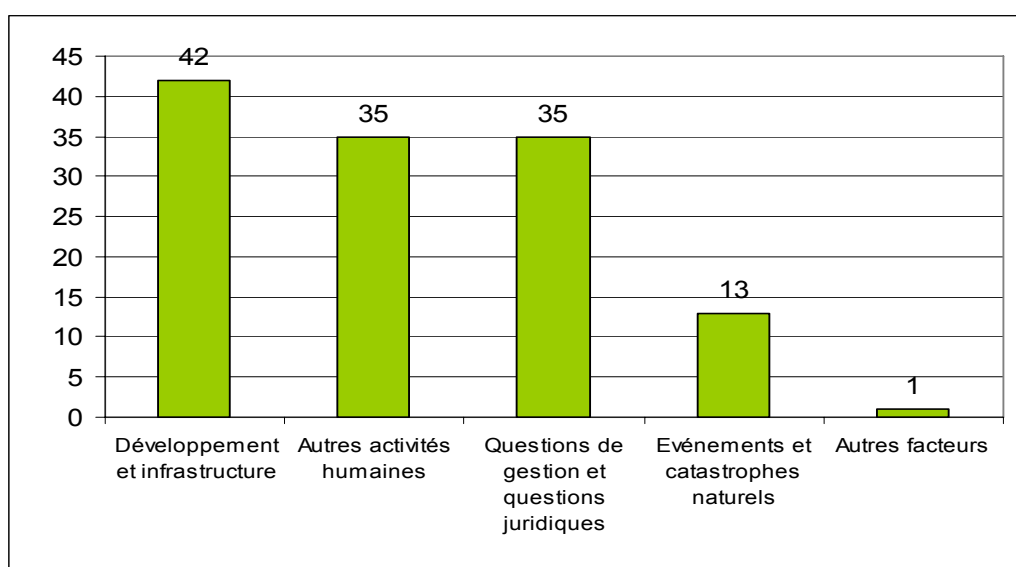
II. DÉGAGER DES TENDANCES DANS LA CONSERVATION DES BIENS

II.1. Analyse par type de biens (biens naturels ou culturels)

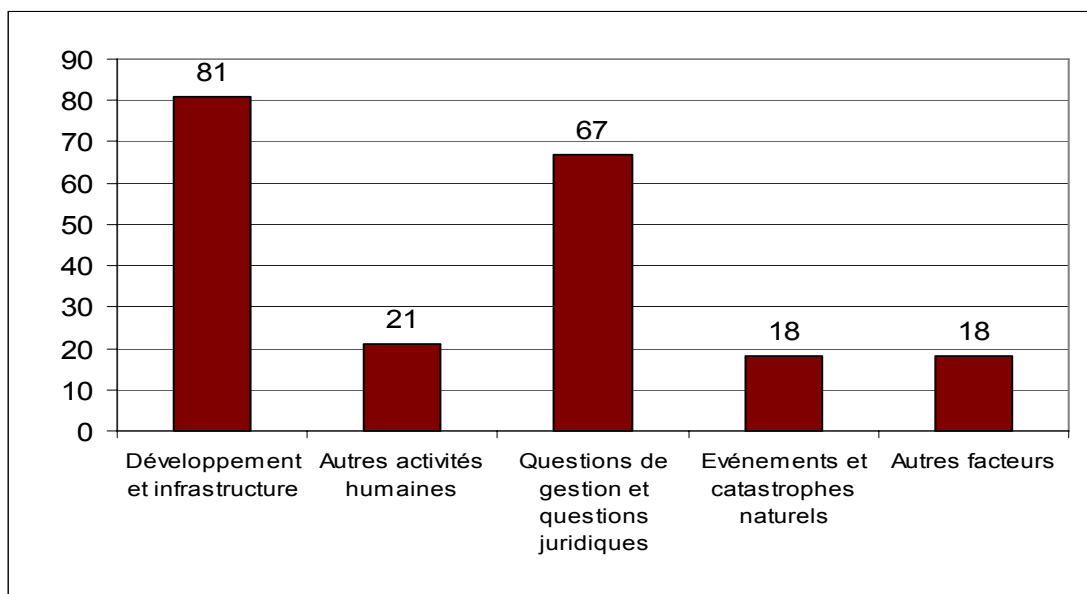


Pourcentage de biens naturels (à gauche) et de biens culturels (à droite) affectés par chacun des cinq principaux groupes de menaces

On peut constater que les menaces concernant le développement et les infrastructures, la gestion et les questions juridiques, et les événements et catastrophes naturels affectent à peu près la même proportion de biens naturels et culturels du patrimoine mondial. Cependant, lorsqu'il s'agit « d'autres activités humaines », comme le braconnage, l'exploitation illégale de bois d'œuvre, les troubles civils, etc., ce sont surtout les biens naturels qui sont affectés.



Nombre de biens naturels affectés par chacun des cinq principaux groupes de menaces



Nombre de biens culturels affectés par chacun des cinq principaux groupes de menaces

Le *tourisme* et les aménagements qu'il entraîne représentent une des menaces émergentes pour les biens naturels ou culturels du patrimoine mondial. Il faut noter que sur les 28 biens affectés, 15 sont culturels et 13 sont naturels.

Les conflits armés, l'instabilité politique, les troubles civils constituent aussi une menace grandissante pour les biens du patrimoine mondial, en particulier en Afrique. De fait, 16 biens étudiés par le Comité en 2008 étaient affectés par ces types de menaces, et 80 % de ces biens figuraient sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Ces menaces semblent cependant concerner plus de biens naturels (11) que culturels (5).

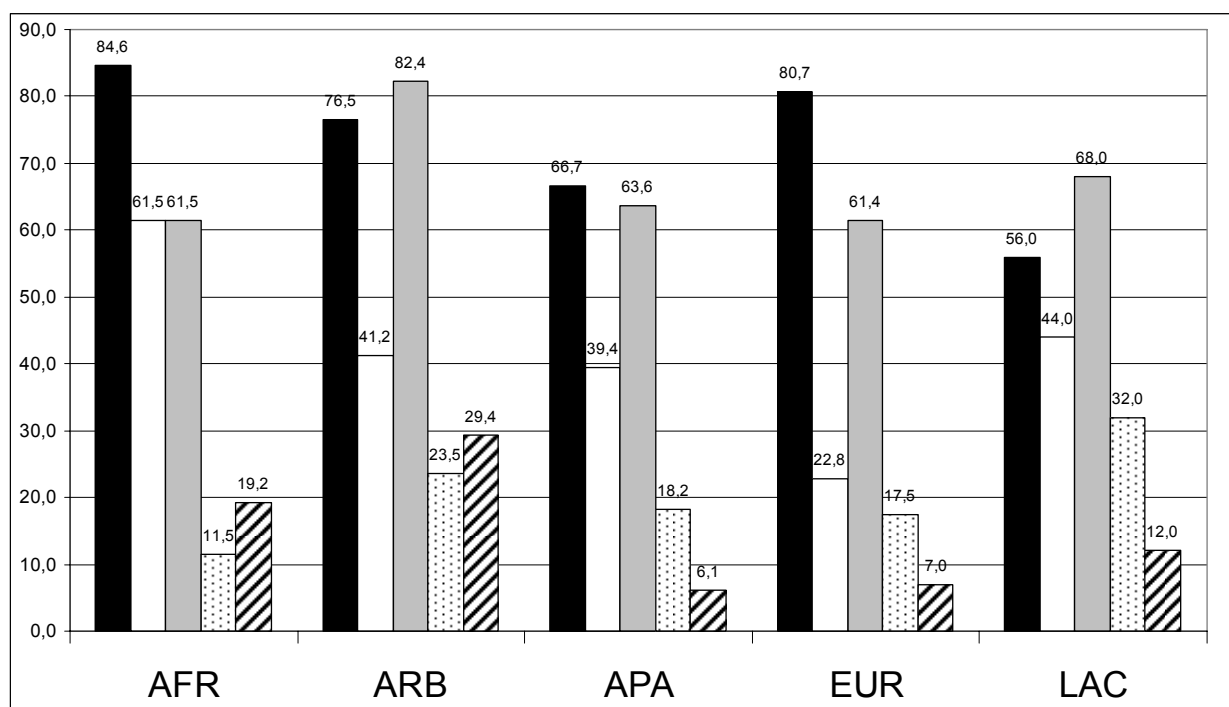
Les travaux publics comme la construction de routes, l'aménagement de lignes de chemin de fer et de ponts affectent un grand nombre de biens (26), dont 66 % sont des biens culturels qui comptent beaucoup de villes anciennes vivantes.

L'exploitation/prospection minière et de sources d'énergie menace aussi un nombre important de biens du patrimoine mondial (20 biens sur 158 dans les rapports sur l'état de conservation étudiés par le Comité en 2008) malgré les appels à l'interdiction du Comité et les engagements en ce sens de certaines compagnies (comme Shell) et de groupes industriels (ICMM). Ces menaces touchent surtout des biens naturels (17 sur les 20). Cela représente un très haut pourcentage des 53 biens naturels étudiés en 2008 (environ 30 %).

À peu près la même proportion de biens naturels (23 %) et culturels (17 %) est touchée par les *événements et catastrophes naturels*. Toutefois, la nature des menaces diffère entre les deux catégories de biens. De fait, les biens culturels sont surtout affectés par des tremblements de terre, des incendies et une dégradation naturelle, alors que les biens naturels sont surtout concernés par des espèces envahissantes, des cyclones, des ouragans et des incendies de forêt. Il est également évident que les biens naturels peuvent récupérer beaucoup plus facilement que les environnements bâtis après un tremblement de terre, et que, par exemple, les incendies de forêt naturels peuvent aussi être considérés, dans certains types de forêts, comme faisant partie des processus de gestion forestière.

Enfin, *les vastes aménagements urbains, et les nouveaux bâtiments et bâtiments de grande hauteur* ayant un impact sur l'intégrité visuelle des biens affectent 21 des 158 biens du patrimoine mondial étudiés, tous culturels, ce qui représente 20 % des biens culturels ayant fait l'objet d'un rapport en 2008.

II.2. Analyse par région



Pourcentage de biens affectés par chacun des cinq principaux groupes de menaces pour chaque région [de gauche à droite : Développement et infrastructures (noir) ; Autres activités humaines (blanc) ; Questions de gestion et questions juridiques (gris) ; Événements et catastrophes naturels (pointillé) ; Autres facteurs (rayé)]

Cette analyse montre que dans les différentes régions, les deux principaux groupes de menaces qui touchent les biens du patrimoine mondial sont le développement et les infrastructures, ainsi que la gestion et les questions juridiques, qui concernent plus de 55 %, et jusqu'à 85 %, des biens de toute région.

En Afrique, les principales menaces affectant les biens concernés sont liées au *développement et aux infrastructures* (85 %), à la *gestion et aux questions juridiques* (62 %) et aux *autres activités humaines* (62 %) ; pourtant, dans certaines régions comme l'Amérique latine et les Caraïbes et les États arabes, moins de biens sont touchés par les problèmes liés au *développement et aux infrastructures* que par les problèmes de *gestion et questions juridiques*.

Les événements et catastrophes naturels affectent environ 11,5 à 23 % des biens de toute région, à l'exception de la région Amérique latine et Caraïbes qui monte à 32 %, essentiellement à cause des tremblements de terre et de la dégradation matérielle due à des facteurs environnementaux.

Comme indiqué plus haut, *les vastes aménagements urbains et les nouveaux bâtiments et bâtiments de grande hauteur* ayant un impact sur l'intégrité visuelle des biens affectent 21 des 158 biens du patrimoine mondial étudiés, tous culturels ; 72 % de ces biens sont situés dans la région Europe et Amérique du Nord, et 24 % dans la région Asie-Pacifique.

Les autres facteurs humains affectent entre 23 et 44 % des biens de toutes les régions, à l'exception de l'Afrique où ils touchent plus de 60 % des biens. Les facteurs concernés sont principalement le braconnage de mammifères, le déboisement et les conflits armés.

II.3. Analyse par les Organisations consultatives

Les exposés présentés par les Organisations consultatives lors de la 32e session du Comité du patrimoine mondial (Québec, 2008) et leur analyse des tendances concernant les problèmes de conservation figurent en *Annexe 4* pour l'ICOMOS et en *Annexe 5* pour l'UICN.

L'ICOMOS a particulièrement insisté sur la nécessité d'un développement durable pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle et générer des avantages sociaux et économiques très attendus, en empêchant l'aggravation de diverses menaces sur certains biens. S'agissant de la question de *l'aménagement d'infrastructures*, l'accent a été mis sur l'impact de bâtiments de grande hauteur sur des perspectives importantes et sur l'intégrité visuelle. À cet égard, la menace que constituent les parcs éoliens a été pour la première fois portée à l'attention du Comité en tant que thème de premier plan méritant une analyse commune du patrimoine culturel aussi bien que naturel, et pour lequel on pourrait envisager une certaine forme de présomption contre de futurs aménagements. Dans l'ensemble, la nécessité de disposer d'outils d'évaluation et de définition rapide des menaces a été rappelée.

Pour ce qui est de l'UICN, la Directrice générale a attiré l'attention sur toute la diversité des menaces qui se profilent dans le panorama mondial de surexploitation des ressources, ainsi que sur l'importance essentielle d'écosystèmes sains pour maintenir la vie. L'UICN a notamment rappelé l'urgence de traiter les menaces qui mettent en péril les sites essentiels pour la biodiversité, ainsi que sur l'impact de plus en plus important de la prospection et de l'exploitation minière, pétrolière et gazière. Elle a préconisé l'application du principe des « zones d'exclusion » pour les compagnies extractives privées et étatisées sur les biens du patrimoine mondial.

III. CONCLUSION

Cette brève analyse des menaces pour les biens du patrimoine mondial, présentée en 2008, montre bien :

- la large gamme des menaces qui mettent en péril les biens du patrimoine mondial ;
- les deux principaux groupes de menaces qui concernent les biens culturels ainsi que les biens naturels : le développement/les infrastructures et les questions de gestion/questions juridiques ;
- les légères différences des groupes de menaces entre les régions du monde peuvent aussi être liées aux types de biens classés (par exemple, le développement/les infrastructures par rapport aux villes, avec un nombre beaucoup plus important en Europe et en Amérique du Nord).

L'analyse la plus récente, fondée sur un an de rapports sur l'état de conservation ne permet pas véritablement de dégager des tendances, car cela ne pourrait se faire que sur plusieurs années. Elle donne plutôt une vue d'ensemble des menaces et des problèmes définis dans les rapports présentés au Comité du patrimoine mondial à une certaine session. Elle doit prendre en compte le processus de sélection de ces rapports, dans la ligne des processus de suivi réactif présentés au chapitre IV.A des *Orientations*. Par ailleurs, il convient de noter que la sélection de ces rapports par le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives ne constitue que la « partie visible » de l'iceberg : ces rapports ne sont en effet

établis, pour étude au point 7B de l'ordre du jour, que lorsque des mesures doivent être prises au niveau du Comité. Parallèlement, un certain nombre de biens font l'objet d'un rapport lorsque des problèmes comme l'application de la législation, l'établissement d'un plan de gestion impliquant toutes les parties prenantes, ou entravant des projets d'aménagement, exigent d'être traités à l'issue d'une longue période. Dans ces conditions, seule une analyse réalisée au bout d'une période de 5 à 10 ans peut permettre de dégager clairement les tendances en matière de conservation.

Le Comité du patrimoine mondial a déjà analysé les tendances mondiales à travers les rapports périodiques du patrimoine mondial 2000-2006 et les rapports présentés par les Organisations consultatives. Cela a permis d'obtenir non seulement une vue d'ensemble bien utile des tendances en matière de conservation dans les différentes régions du monde, mais aussi de s'intéresser à la coordination des nouveaux besoins, y compris au renforcement des capacités ou à la fourniture d'outils nécessaires pour la gestion du patrimoine mondial, comme par exemple les Manuels de référence. C'est la raison pour laquelle l'établissement de rapports périodiques et l'analyse des tendances apparentes dans les différents rapports sur l'état de conservation doivent être étudiés ensemble.

Une autre question qui pourrait mériter ultérieurement une analyse est celle des sources d'information qui conduisent à l'établissement d'un rapport au Comité. Alors que l'établissement de rapports périodiques fournit des informations provenant des États parties, conformément à l'article 29 de la *Convention*, le suivi réactif est fondé sur des informations provenant de différentes sources. Il faut noter que dans de nombreux cas, ce ne sont pas seulement les États parties ou les Organisations consultatives qui fournissent des informations, mais aussi le public, des ONG ou des médias qui font part des problèmes qui menacent les biens et leur intégrité/authenticité. Cela représente donc une importante possibilité pour la société civile de contribuer à la résolution des problèmes rencontrés sur les biens du patrimoine mondial. L'application du paragraphe 172 des *Orientations* – qui invite les États parties à informer le plus tôt possible le Centre du patrimoine mondial de leurs intentions d'entreprendre de grands travaux –, pourrait permettre d'éviter des menaces, l'établissement de rapports et des débats au Comité.

La question du regroupement et du classement des menaces a également fait l'objet d'un débat prolongé car la rubrique « développement et infrastructures », par exemple, recouvre une multitude de menaces, comme le montre l'Annexe 2. Les problèmes sont souvent difficiles à définir sous une seule catégorie et sont souvent liés. Ainsi, un projet d'aménagement peut entraîner une menace si la gouvernance, la gestion et le cadre juridique sont inadéquats ou mal appliqués. La question des causes immédiates et déterminantes se pose également.

Classer les menaces et les évaluer ne revient pas au même. Ces deux exercices pourraient et devraient être liés et c'est ainsi que l'on peut s'interroger sur l'utilisation de la présente analyse. Une analyse des tendances générales sur 5 à 10 ans pourrait servir à révéler d'importants problèmes que l'on pourrait traiter par des programmes de renforcement des capacités, des séminaires spécialisés (par exemple sur les travaux publics et le patrimoine mondial) et la mise en place d'une politique générale (par exemple sur le changement climatique). Cette analyse devra être minutieusement passée en revue en tenant compte de l'exercice d'établissement de rapports périodiques.

Le meilleur moyen de relier l'évaluation détaillée des menaces à l'action sur le terrain, et de répondre aux besoins, semble être de disposer d'une analyse personnalisée de chaque site et de mettre en commun les meilleures pratiques adoptées et les problèmes posés dans des sites comparables.

En conclusion, cette analyse préliminaire a pour but de donner au Comité du patrimoine mondial la possibilité de disposer d'une vue d'ensemble des différents processus de conservation, et d'engager les partenaires de la protection du patrimoine mondial à s'unir pour effectuer cette analyse et pour traiter les menaces. On pourrait envisager d'inciter les universités proposant des programmes sur le patrimoine mondial et les institutions de recherche à aider à réaliser des analyses très ciblées des besoins définis par le Comité du patrimoine mondial, les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial.

IV. COMMENTAIRES

Les commentaires sur ce rapport seront les bienvenus.

Veuillez les adresser sous forme électronique, dans l'une des deux langues de travail de la *Convention* (anglais ou français), à Mme Mechtild Rössler (m.rossler@unesco.org) avec copie à M. Richard Veillon (r.veillon@unesco.org).

Merci d'avance.

V. RÉFÉRENCES UTILES

- Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO - <http://whc.unesco.org>
- ICOMOS : <http://www.icomos.org>
- UICN : <http://www.UICN.org>
- ICCROM : <http://www.iccrom.org>
- Rapports du patrimoine mondial, n° 22 – Changement climatique et patrimoine mondial
<http://whc.unesco.org/fr/series/22/>
- World Heritage Series n°10 - Monitoring World Heritage -
<http://whc.unesco.org/en/series/10/>
- Case Studies on Climate Change and World Heritage -
http://whc.unesco.org/documents/publi_climatechange.pdf
- Patrimoine mondial : Défis pour le millénaire -
http://whc.unesco.org/documents/publi_millennium_fr.pdf

129. Tendances concernant l'état de conservation des sites du patrimoine mondial

Décision : 32 COM 7B.129

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents *WHC-08/32.COM/7B*, *WHC-08/32.COM/7B.Add* et *WHC-08/32.COM/7B.Add2*,
2. Reconnaissant que les rapports sur l'état de conservation sont un instrument important pour soutenir les biens du patrimoine mondial et,
3. Notant la discussion qui a eu lieu à la 32e session du Comité du patrimoine mondial,
4. Demande au Centre du patrimoine mondial de :
 - a) Préparer, après consultation du Président du Comité du patrimoine mondial, un résumé analytique sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial examinés à la 32e session (Québec, 2008) définissant les tendances, d'ici le 1er novembre 2008, pour diffusion aux membres du Comité et discussion à la 33e session en 2009 ;
 - b) Identifier les questions émanant du résumé analytique, en concertation avec les Organisations consultatives, à discuter sous les points correspondants de l'ordre du jour du Comité, y compris le mécanisme de suivi renforcé ;
 - c) Préparer un lexique des termes et des recommandations pour leur application cohérente dans les rapports d'état de conservation ;
 - d) Fournir pour les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril et ceux discutés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril, une copie imprimée de la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle, lorsque celle-ci est disponible ;
 - e) Ajouter un lien vers le matériel d'illustration et les déclarations pertinentes sur la valeur universelle exceptionnelle, et communiquer les informations sur la source et la date ;
5. Demande également au Centre du patrimoine mondial de définir un mécanisme de consultation avec les États parties lors de l'établissement des Rapports sur l'état de conservation, pour en garantir la précision.

Annexe 2

Liste de facteurs (menaces) affectant les biens du patrimoine mondial, conçue pour la Soumission de rapports périodiques (questionnaire révisé, section II)

DÉVELOPPEMENT ET INFRASTRUCTURES
3.1. BÂTIMENTS ET DÉVELOPPEMENT
3.1.1. Habitat
3.1.2. Développement commercial
3.1.3. Zones industrielles
3.1.4. Vastes infrastructures et/ou installations touristiques/de loisirs
3.1.5. Installations d'interprétation pour le public
3.2. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT
3.2.1. Infrastructures de transport de surface
3.2.2. Infrastructures de transport aérien
3.2.3. Infrastructures de transport maritime
3.2.4. Infrastructures de transport souterrain
3.2.5. Effets liés à l'utilisation des infrastructures de transport
3.3. INSTALLATIONS OU INFRASTRUCTURES DE SERVICE
3.3.1. Infrastructures hydrauliques
3.3.2. Installations liées aux énergies renouvelables
3.3.3. Installations liées aux énergies non renouvelables
3.3.4. Installations localisées
3.3.5. Grandes installations linéaires
3.4. POLLUTION
3.4.1. Pollution des océans
3.4.2. Pollution des eaux souterraines
3.4.3. Pollution des eaux de surface
3.4.4. Pollution atmosphérique
3.4.5. Déchets solides
3.4.6. Apport excessif d'énergie
3.6. EXTRACTION DE RESSOURCES MATÉRIELLES
3.6.1. Exploitation minière
3.6.2. Exploitation de carrières
3.6.3. Pétrole et gaz
3.6.4. Eau

AUTRES ACTIVITÉS HUMAINES
3.5. UTILISATION/MODIFICATION DE RESSOURCES BIOLOGIQUES
3.5.1. Pêche/collecte de ressources aquatiques
3.5.2. Aquaculture
3.5.3. Modification du régime des sols
3.5.4. Élevage de bétail/pacage d'animaux domestiques
3.5.5. Production végétale
3.5.6. Collecte de plantes sauvages à des fins commerciales
3.5.7. Collecte de plantes sauvages à des fins de subsistance
3.5.8. Chasse commerciale
3.5.9. Chasse de subsistance
3.5.10. Exploitation forestière/production de bois
3.8. UTILISATIONS SOCIÉTALES/CULTURELLES DU PATRIMOINE
3.8.1. Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses
3.8.2. Valeur accordée au patrimoine par la société
3.8.3. Chasse, récolte et ramassage traditionnels
3.8.4. Modification du mode de vie et du système de savoir traditionnels
3.8.5. Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale/des communautés
3.8.6. Impacts positifs du tourisme/des visiteurs/des activités de loisirs
3.8.7. Impacts négatifs du tourisme/des visiteurs/des activités de loisirs
3.9. AUTRES ACTIVITÉS HUMAINES
3.9.1. Activités illégales
3.9.2. Destruction délibérée du patrimoine
3.9.3. Entraînement militaire
3.9.4. Guerre
3.9.5. Terrorisme
3.9.6. Troubles civils
3.12. ESPÈCES ENVAHISSANTES/ESPÈCES EXOTIQUES OU HYPER-ABONDANTES
3.12.1. Espèces transportées
3.12.6. Matériel génétiquement modifié
ÉVÉNEMENTS ET CATASTROPHES NATURELS
3.7. CONDITIONS LOCALES AFFECTANT LE TISSU PHYSIQUE
3.7.1. Vent
3.7.2. Humidité relative
3.7.3. Température

3.7.4. Radiation/lumière
3.7.5. Poussière
3.7.6. Eau
3.7.7. Ravageurs
3.7.8. Micro-organismes
3.10. CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET PROBLÈMES MÉTÉOROLOGIQUES SÉRIEUX
3.10.1. Tempêtes
3.10.2. Inondations
3.10.3. Sécheresse
3.10.4. Désertification
3.10.5. Modifications des eaux de l'océan
3.10.6. Températures extrêmes
3.11. ÉVÉNEMENTS ÉCOLOGIQUES OU GÉOLOGIQUES SOUDAINS
3.11.1. Éruption volcanique
3.11.2. Tremblement de terre
3.11.3. Tsunami/raz-de-marée
3.11.4. Avalanche/glissement de terrain
3.11.5. Érosion et envasement/dépôt
3.11.6. Incendie
3.12. ESPÈCES ENVAHISSANTES/EXOTIQUES OU HYPER-ABONDANTES
3.12.2. Espèces envahissantes/exotiques terrestres
3.12.3. Espèces envahissantes/exotiques d'eau douce
3.12.4. Espèces envahissantes/exotiques marines
3.12.5. Espèces hyper-abondantes
QUESTIONS DE GESTION ET QUESTIONS JURIDIQUES
3.13. GESTION ET FACTEURS INSTITUTIONNELS
3.13.1. Cadre juridique
3.13.2. Gouvernance
3.13.3. Systèmes de gestion/plan de gestion
3.13.4. Ressources financières
3.13.5. Ressources humaines
3.13.6. Activités de recherche/de suivi à faible impact
3.13.7. Activités de recherche/de suivi à fort impact
3.13.8. Activités de gestion
AUTRES FACTEURS
3.14. AUTRE(S) FACTEUR(S)

Liste des biens examinés par le Comité du patrimoine mondial à sa 32e session (Québec, 2008) sous les points de l'ordre du jour 7A et 7B (« état de conservation »)

Biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril (point 7A)

BIENS NATURELS

AFRIQUE

1. Parc national du Manovo-Gounda St Floris (République centrafricaine) (N 475)
2. Parc national de la Comoé (Côte d'Ivoire) (N 227)
3. Réserve naturelle intégrale du mont Nimba (Côte d'Ivoire et Guinée) (N 155 bis)
4. Parc national des Virunga (République démocratique du Congo) (N 63)
5. Parc national de Kahuzi-Biega (République démocratique du Congo) (N 137)
6. Parc national de la Garamba (République démocratique du Congo) (N 136)
7. Parc national de la Salonga (République démocratique du Congo) (N 208)
8. Réserve de faune à okapis (République démocratique du Congo) (N 718)
9. Parc national du Simien (Éthiopie) (N 9)
10. Réserves naturelles de l'Aïr et du Ténéré (Niger) (N 573)
11. Parc national du Niokolo-Koba (Sénégal) (N 153)

ASIE ET PACIFIQUE

12. Sanctuaire de faune de Manas (Inde) (N 338)

AMERIQUE LATINE ET CARAIBES

13. Iles Galápagos (Equateur) (N 1bis)

BIENS CULTURELS

AFRIQUE

14. Ruines de Kilwa Kisiwani et Ruines de Songo Mnara (République unie de Tanzanie) (C 144)

ETATS ARABES

15. Abou Mena (Égypte) (C 90)
16. Assour (Qal'at Cherqat) (Iraq) (C 1130)
17. Ville archéologique de Samarra (Iraq) (C 276rev)
18. Vieille ville de Jérusalem et ses remparts (site proposé par la Jordanie) (C 148 rev)
19. Ville historique de Zabid (Yémen) (C 611)

ASIE ET PACIFIQUE

20. Minaret et vestiges archéologiques de Djam (Afghanistan) (C 211 rev)

21. Paysage culturel et vestiges archéologiques de la vallée de Bamiyan (Afghanistan) (C 208 rev)
22. Bam et son paysage culturel (République islamique d'Iran) (C 1208)
23. Fort et jardins de Shalimar à Lahore (Pakistan) (C 171–172)
24. Rizières en terrasses des cordillères des Philippines (Philippines) (C 722)

EUROPE ET AMERIQUE DU NORD

25. Cité fortifiée de Bakou avec le palais des Chahs de Chirvan et la tour de la Vierge (Azerbaïdjan) (C 958)
26. Vallée de l'Elbe à Dresde (Allemagne) (C 1156)
27. Monuments médiévaux au Kosovo (Serbie) (C 724bis)

AMERIQUE LATINE ET CARAIBES

28. Usines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura (Chili) (C 1178)
29. Zone archéologique de Chan Chan (Pérou) (C 366)
30. Coro et son port (Venezuela) (C 658)

Biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (point 7B)

BIENS NATURELS

AFRIQUE

1. Parc national/Forêt naturelle du Mont Kenya (Kenya) (N 800)
2. Dôme de Vredefort (Afrique du sud) (N 1162)
3. Réserve de gibier de Selous (République Unie de Tanzanie) (N 199)
4. Mosi-oa-Tunya / Chutes Victoria (Zambie / Zimbabwe) (N 509)

ETATS ARABES

5. Wadi Al-Hitan (La Vallée des Baleines) (Egypte) (N 1186)
6. Parc national du Banc d'Arguin (Mauritanie) (N 506)
7. Parc national de l'Ichkeul (Tunisie) (N 8)

ASIE ET PACIFIQUE

8. Parc national de Purnululu (Australie) (N 1094)
9. Île Macquarie (Australie) (N 629 rev)
10. Les Sundarbans (Bangladesh) (N 798)
11. Aires protégées des trois fleuves parallèles au Yunnan (Chine) (N 1083)
12. Parc national de Kaziranga (Inde) (N 337)
13. Parc national de Keoladeo (Inde) (N 340)
14. Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra (Indonésie) (N 1167)
15. Parc national de Lorentz (Indonésie) (N 955)
16. Shiretoko (Japon) (N 1193)
17. Complexe forestier de Dong Phrayayen-Khao Yai (Thaïlande) (N 590)

EUROPE ET AMERIQUE DU NORD

18. Isole Eolie (Îles Eoliennes) (Italie) (N 908)
19. Parc national de Durmitor (Monténégro) (N 100)
20. Forêt Belovezhskaya Pushcha / Białowieża (Biélarus / Pologne) (N 33-627)
21. Delta du Danube (Roumanie) (N 588)
22. Montagnes dorées de l'Altaï (Fédération de Russie) (N 768 rev)
23. Volcans du Kamchatka (Fédération de Russie) (N 765 bis)
24. Lac Baïkal (Fédération de Russie) (N 754)
25. Caucase de l'Ouest (Fédération de Russie) (N 900)
26. Système naturel de la Réserve de l'île Wrangel (Fédération de Russie) (N 1023)
27. Île d'Henderson (Royaume-Uni) (N 487)
28. Chaussée des Géants et sa côte (Royaume-Uni) (N 369)
29. Parc national de Yellowstone (Etats-Unis d'Amérique) (N 28)
30. Parc national des Everglades (Etats-Unis d'Amérique) (N 76)

AMERIQUE LATINE ET CARAIBES

31. Parc national de l'Iguazu (Argentine) (N 303)
32. Parc national d'Iguaçu (Brésil) (N 355)
33. Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize (Belize) (N 764)
34. Parc national de Los Katíos (Colombie) (N 1083)
35. Réserves de la cordillère de Talamanca-La Amistad / Parc national La Amistad (Costa Rica / Panama) (N 205 bis)
36. Parc national Alejandro de Humboldt (Cuba) (N 839 rev)
37. Parc national de Sangay (Equateur) (N 250)
38. Réserve de la biosphère Rio Platano (Honduras) (N 196)
39. Parc national de Manú (Pérou) (N 402)
40. Zone de gestion des Pitons (Sainte Lucie) (N 1161)

BIENS MIXTES

ASIE ET PACIFIQUE

41. Zone de nature sauvage de Tasmanie (Australie) (C/N 181 bis)

EUROPE ET AMERIQUE DU NORD

42. Pyrénées – Mont Perdu (France / Espagne) (C/N 773 bis)
43. Mont Athos (Grèce) (C/N 454)

AMERIQUE LATINE ET CARAIBES

44. Sanctuaire historique de Machu Picchu (Pérou) (C/N 274)

BIENS CULTURELS

AFRIQUE

45. Palais royaux d'Abomey (Bénin) (C 323)

46. Axoum (Ethiopie) (C 15)
47. Églises creusées dans le roc de Lalibela (Ethiopie) (C 18)
48. Vieille ville de Lamu (Kenya) (C 1055)
49. Tombouctou (Mali) (C 119 rev)
50. Vieilles villes de Djenné (Mali) (C 116 rev)
51. Île de Mozambique (Mozambique) (C 599)
52. Paysage culturel et botanique du Richtersveld (Afrique du sud) (C 1265)
53. Île de Saint-Louis (Sénégal) (C 956 bis)
54. La ville de pierre de Zanzibar (République Unie de Tanzanie) (C 173 rev)

ETATS ARABES

55. Vallée du M'Zab (Algérie) (C 188)
56. Tipasa (Algérie) (C 193)
57. Thèbes antique et sa nécropole (Egypte) (C 87)
58. Le Caire historique (Egypte) (C 89)
59. Um er-Rasas (Kastrom Mefa'a) (Jordanie) (C 1093)
60. Tyr (Liban) (C 299)
61. Médina d'Essaouira (Ancienne Mogador) (Maroc) (C 753 rev)
62. Fort de Bahla (Oman) (C 433)
63. Ancienne ville de Damas (République arabe syrienne) (C 20)

ASIE ET PACIFIQUE

64. Ruines du Vihara bouddhique de Paharpur (Bangladesh) (C 322)
65. Angkor (Cambodge) (C 668)
66. Jardins classiques de Suzhou (Chine) (C 813 bis)
67. Vieille ville de Lijiang (Chine) (C 811)
68. Centre historique de Macao (Chine) (C 1110)
69. Ensemble du Fort Rouge (Inde) (C 231 rev)
70. Ensemble monumental de Hampi (Inde) (C 241)
71. Site des premiers hommes de Sangiran (Indonésie) (C 593)
72. Meidan Emam, Ispahan (République islamique d'Iran) (C 115)
73. Monuments historiques de l'ancienne Nara (Japon) (C 870)
74. Ville de Luang Prabang (République démocratique populaire lao) (C 479 rev)
75. Lumbini, lieu de naissance du Bouddha (Népal) (C 666)
76. Vallée de Kathmandu (Népal) (C 121)
77. Vieille ville de Galle et ses fortifications (Sri Lanka) (C 451)
78. Forteresses parthes de Nisa (Turkménistan) (C 1242)
79. Samarkand – Carrefour de cultures (Ouzbékistan) (C 603 rev)

EUROPE ET AMERIQUE DU NORD

80. La Vallée du Madriu-Perafita-Claror (Andorre) (C 1160 bis)
81. Centre historique de la ville de Salzburg (Autriche) (C 784)
82. Centre historique de Vienne (Autriche) (C 1033)
83. Palais et jardins de Schönbrunn (Autriche) (C 786)
84. Beffrois de Belgique et de France (Belgique et France) (C 943 et 943 bis)
85. Quartier du Vieux pont de la vieille ville de Mostar (Bosnie-Herzégovine) (C 946 rev)
86. Centre historique de Prague (République tchèque) (C 616) 1
87. Centre historique (vieille ville) de Tallin (Estonie) (C 822)
88. Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère (France) (C 85)
89. Bordeaux, Port de la Lune (France) (C 1256)
90. Monuments historiques de Mtskheta (Géorgie) (C 708)
91. Cathédrale de Bagrati et monastère de Ghélati (Géorgie) (C 710)
92. Cathédrale de Cologne (Allemagne) (C 292 rev)
93. Vallée du Haut-Rhin moyen (Allemagne) (C 1066)
94. Budapest, avec les rives du Danube, le quartier du château de Buda et l'avenue Andrassy (Hongrie) (C 400 et 400 bis)
95. Paysage culturel historique de la région viticole de Tokaj (Hongrie) (C 1063)
96. Skellig Michael (Irlande) (C 757)
97. Centre historique de Riga (Lettonie) (C 852)
98. Isthme de Courlande (Lituanie / Fédération de Russie) (C 994)
99. Centre historique de Vilnius (Lituanie) (C 541)
100. Temples mégalithiques de Malte (Malte) (C 132 bis)
101. Contrée naturelle et culturo-historique de Kotor (Monténégro) (C 125)
102. Camp de concentration d'Auschwitz
Camp allemand nazi de concentration et d'extermination (1940-1945) (Pologne) (C31)
103. Centre historique de Sighișoara (Roumanie) (C 902)
104. Kizhi Pogost (Fédération de Russie) (C 544)
105. Centre historique de Saint-Pétersbourg et ensembles monumentaux annexes (Fédération de Russie) (C 540)
106. Le Kremlin et la place Rouge, Moscou (Fédération de Russie) (C 545)
107. Centre historique de la ville de Yaroslavl (Fédération de Russie) (C 1170)
108. Œuvres d'Antoni Gaudí (Espagne) (C 320 bis)
109. Vieille ville de Salamanque (Espagne) (C 381 rev)
110. Zones historiques d'Istanbul (Turquie) (C 356)
111. Kiev: cathédrale Sainte-Sophie et ensemble des bâtiments monastiques et lauriers de Kiev-Petchersk (Ukraine) (C527 bis)
112. Tour de Londres (Royaume-Uni) (C 488)
113. Palais de Westminster, l'abbaye de Westminster et l'église Sainte Marguerite (Royaume Uni) (C 426)

114. Stonehenge, Avebury et sites associés (Royaume-Uni) (C 373)
115. Liverpool – Port marchand (Royaume-Uni) (C 1150)
116. Ville de Bath (Royaume Uni) (C 428)
117. Vieille ville et Nouvelle ville d'Edimbourg (Royaume-Uni) (C 728)
118. Cœur néolithique des Orcades (Royaume Uni) (C 514)

AMERIQUE LATINE ET CARAIBES

119. Tiwanaku: centre spirituel et politique de la culture tiwanaku (Bolivie) (C 567 rev)
120. Port, forteresses et ensemble monumental de Carthagène (Colombie) (C 285)
121. Ville de Quito (Equateur) (C 2)
122. Site maya de Copán (Honduras) (C 129)
123. Cité préhispanique de Teotihuacan (Mexique) (C 414)
124. Centre historique de Mexico et Xochimilco (Mexique) (C 412)
125. Fortifications de la côte caraïbe du Panama : Portobelo, San Lorenzo (Panama) (C 135)
126. Site archéologique de Panamá viejo et district historique de Panama (Panama) (C 790 bis)
127. Centre historique de la ville d'Arequipa (Pérou) (C 1016)
128. Quartier historique de la ville de Colonia del Sacramento (Uruguay) (C 747)

VUE D'ENSEMBLE PAR L'ICOMOS DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES BIENS CULTURELS, PRÉSENTÉE À LA 32^e SESSION

Alors que le Comité va commencer son étude des rapports sur l'état de conservation des biens culturels, l'ICOMOS souhaiterait commenter brièvement certains aspects essentiels des rapports de cette année.

À la 30^e session à Vilnius, l'ICOMOS a présenté au Comité une analyse des menaces recensées affectant les biens culturels depuis dix ans. Cela a montré que les menaces constituées causées par l'absence de gestion et le développement représentaient les principaux problèmes pour les biens culturels. Deux ans d'observation et une analyse des menaces figurant dans les rapports de cette année sur l'état de conservation des biens culturels confirment ces tendances, mais font également apparaître quelques nouveaux problèmes causés notamment par les parcs éoliens, l'absence d'aménagement de certaines zones urbaines et le volume massif de certains projets de développement urbain.

L'analyse des rapports sur l'état de conservation révèle des contrastes frappants entre le développement considéré comme menaçant la valeur universelle exceptionnelle de certains biens, et l'absence de développement qui a un effet également dévastateur sur d'autres biens. Les zones d'habitat traditionnel à l'intérieur des villes anciennes de Djenné, Tombouctou, Zabid et de l'île de Mozambique ont toutes besoin d'aménagement pour les rendre agréables à vivre et leur permettre de répondre aux besoins du XXI^e siècle. Elles ont besoin d'un développement humain et durable susceptible de maintenir la valeur universelle exceptionnelle et de générer des avantages sociaux et économiques bien nécessaires. L'absence d'un tel développement peut avoir des conséquences irréversibles sur la valeur de ces sites au fur et à mesure de l'écroulement des bâtiments traditionnels par absence d'entretien, mais elle peut aussi affecter les structures sociales des zones concernées, ainsi que leur sens du lieu, l'impression de bien-être de leurs habitants, et, en définitive, leur aspect.

Par ailleurs, une tendance se manifeste depuis quelques années : l'apparition de projets d'aménagement de très grande envergure, soit dans le périmètre de biens classés, soit dans leur cadre. Certains de ces projets de construction ont une emprise au sol de la taille de petites villes. L'économie d'échelle semble avoir poussé les promoteurs à se lancer dans de très grands projets. Cette tendance est bien visible à Macao, Prague, Bath et Tallinn, où des projets d'aménagements peuvent modifier de façon irréversible le paysage urbain de biens inscrits, ou leur cadre, ou avoir un impact visuel négatif sur des perspectives essentielles.

Un développement de ce genre aura une grande incidence sur l'apparence visuelle de ces biens. De là, l'importance de comprendre le lien entre la valeur universelle exceptionnelle et les attributs matériels d'un bien. En protégeant les biens, nous protégeons leur faculté de nous montrer matériellement pourquoi ils possèdent une valeur universelle exceptionnelle. Les vues que l'on a d'un site, ou les perspectives visuelles qu'il offre, sont souvent essentielles pour comprendre la valeur universelle exceptionnelle. Les aménagements de grande envergure doivent être jugés selon leur impact sur la manifestation de la valeur universelle exceptionnelle sur place, et donc, sur l'intégrité visuelle des biens.

Nous réalisons aussi que des aménagements peuvent avoir un impact négatif sur notre appréciation des valeurs des biens, comme le montre une nouvelle menace – les grands parcs éoliens. Ces structures peuvent porter gravement atteinte à l'esprit du lieu très sensible de certains biens représentatifs d'associations spirituelles, ou classés pour les qualités inspiratrices de leur paysage. Les rapports sur l'état de conservation nous donnent l'exemple des Orcades où les cercles de pierres et tombes néolithiques encerclées de collines sont censées refléter la cosmogonie des premiers hommes. Ce paysage qui a très peu changé depuis des millénaires, et où les idées d'autrefois sont encore bien vivantes, pourrait subitement se trouver menacé.

Ces exemples, à notre avis, montrent bien la nécessité de réponses proactives. Lorsque des permis d'aménagement de grands parcs éoliens ou constructions de grande envergure sont soumis, il est souvent trop tard pour commencer à envisager des solutions de remplacement ; la réaction est la seule défense. De même, attendre que des habitations urbaines s'écroulent, c'est se condamner à l'improvisation.

Si la gestion ne devient pas plus proactive, les Organisations consultatives et le Comité vont se trouver dans une position difficile : traiter des symptômes qui seront peut-être difficiles, alors que la cause profonde reste l'absence de processus établi permettant de diriger le bien dans une direction positive.

Dans le cas de Djenné, le rapport sur l'état de conservation comporte une déclaration ferme sur la nécessité d'un projet pilote pour sensibiliser à l'intérêt d'aménagements dans des zones urbaines. L'ICOMOS considère que beaucoup d'autres initiatives de ce genre pourraient être utiles, en montrant l'intérêt des bonnes pratiques, la manière de s'en inspirer assez tôt, et de quelles expériences faire profiter d'autres biens.

S'agissant des grands parcs éoliens, bien que nous soyons tous d'accord sur la nécessité de rechercher des sources d'énergie de remplacement, nous devons chercher à préserver le caractère sacré du cadre de nombreux sites du patrimoine mondial. L'ICOMOS craint que cette menace ne crée facilement d'autres précédents. Nous proposons que l'on envisage une sorte de présomption contre l'impact des parcs éoliens – un peu comme l'interdiction d'exploitation minière sur les sites naturels, maintenant acceptée. La menace est mondiale et seule une réaction mondiale pourra être efficace.

Ces trois menaces – l'absence de développement, le développement à grande échelle et les grands parcs éoliens – montrent la nécessité d'en évaluer le plus tôt possible les impacts par une gestion proactive. Elles nous rappellent aussi que ce processus exige des outils beaucoup plus spécialisés. Plusieurs rapports sur l'état de conservation mentionnent la nécessité d'études d'impact précoces et approfondies, prenant en compte les facteurs culturels, environnementaux et sociaux. L'ICOMOS souhaiterait proposer que l'on puisse mieux orienter en ce domaine, en rapprochant les déclarations de valeur universelle exceptionnelle, les attributs dotés de valeur universelle exceptionnelle – y compris les attributs visuels qui nous aident à apprécier et à percevoir cette valeur – et la méthode la plus précise possible pour évaluer précocement l'impact des menaces. Nous serions heureux de travailler avec d'autres à l'étude de ces questions.

**Discours de la Directrice générale de l'UICN
à la 32e session du Comité du patrimoine mondial**

Québec, 4 juillet 2008

Madame la Présidente,

C'est un plaisir pour moi, d'être ici en tant que Directrice générale de l'UICN, et de voir comment nous pouvons aider à soutenir et à compléter l'important et véritablement essentiel travail du Comité du patrimoine mondial. L'UNESCO a joué un rôle fondamental dans la création de l'UICN il y a 60 ans, et je suis heureuse de constater que nous continuons à travailler en étroite union, et efficacement, au profit de la nature et de l'humanité.

Nous savons tous que les ressources de notre planète sont surexploitées et que les pressions que nous faisons subir à notre environnement sont insoutenables. Nous devons dénoncer l'idée selon laquelle la seule valeur que nous accordons à la nature est de pouvoir l'exploiter, sans penser à sa capacité de régénération.

Dans ce contexte, nous devons disposer d'aires protégées qui nous montrent que des écosystèmes sains sont essentiels à la vie, et que la nature peut être très généreuse quand on lui en laisse les moyens. C'est un message qui doit rester vivant. Les sites du patrimoine mondial couvrent environ 8 % de la surface totale des aires protégées du monde et, s'ils sont bien gérés, ils deviennent les symboles de la protection de la planète. Pour cela, il nous faut de la volonté politique, des instruments et des critères.

La Convention est normative et je suis heureuse que l'UICN puisse contribuer à maintenir ces critères, notamment par les avis prodigués par notre groupe d'experts sur le patrimoine mondial. Le travail de l'UICN sur le patrimoine mondial illustre notre engagement à fournir des conseils indépendants, objectifs et rigoureux, fondés sur les meilleures sources scientifiques et érudites, et les meilleurs critères de pratique en ce domaine.

L'UICN considère les prochains points de l'ordre du jour sur l'état de conservation qui vont être étudiés (7A et 7B) comme le cœur de la Convention, plus encore même que l'inscription de nouveaux sites. Je voudrais mentionner, avant le débat sur ce point, trois questions sur lesquelles je crois que le Comité devrait centrer son attention en étudiant les rapports sur l'état de conservation.

1. Tout d'abord, les menaces qui pèsent sur la biodiversité de certains sites doivent être vraiment prises au sérieux. Cent vingt sites naturels sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial pour la richesse de leur biodiversité. Beaucoup de ces sites sont gravement menacés par le braconnage, la perte d'habitat à cause de la déforestation et de l'abattage de bois. Les analyses de l'UICN montrent une augmentation du taux d'extinction des espèces. Il nous faut réagir d'urgence, en commençant par nous engager à protéger les valeurs des sites du patrimoine mondial en termes de conservation des espèces.

2. Ensuite, il est important de définir des mesures pour protéger les sites du patrimoine mondial qui assurent aussi les moyens d'existence des populations qui vivent dans leur périmètre ou à leurs abords, par exemple, par un tourisme durable. Neuf des 13 sites naturels sur la Liste du patrimoine mondial en péril sont touchés par le braconnage ; il faut donc concevoir des stratégies pour trouver d'autres moyens de subsistance et contrecarrer ces menaces. Dans le massif du Simien, en Éthiopie, on a établi une stratégie mais les fonds manquent pour l'appliquer. La communauté internationale doit soutenir des projets concrets et réalisables, conçus avec les communautés locales. Lorsque les populations locales considèrent la conservation et leur bien-être comme indissolublement liés, la bataille est presque gagnée.

3. Enfin, je m'inquiète du fait que sur 57 sites naturels et mixtes du patrimoine mondial étudiés, nous signalons 15 sites sur lesquels les impacts d'exploitation minière sont préoccupants. Le statut de patrimoine mondial devrait signifier que certains principes sont indiscutables, notamment l'engagement d'interdiction d'exploitation minière reconnu par le Conseil international des mines et métaux et par Shell. Le principe des « zones d'exclusion » signifie que l'on ne peut procéder à aucune exploitation ou prospection minière sur un site naturel du patrimoine mondial. Cela inclut aussi le souhait implicite que les valeurs des sites du patrimoine mondial ne seront pas non plus mises en péril par des activités minières à proximité des sites. En bref, les sites du patrimoine mondial doivent être interdits à l'exploitation minière, un point c'est tout.

C'est pour cela que l'UICN demande l'adoption d'urgence du principe des « zones d'exclusion » par toutes les compagnies privées et étatisées, avec mise en application par tous les gouvernements signataires. L'UICN propose que le principe des « zones d'exclusion » pour l'exploitation ou la prospection minière, et sa stricte application par les gouvernements, devienne, par nature une condition pour toute nouvelle inscription. En conséquence, le non-respect de cette condition serait considéré comme représentatif du genre de menace qui devrait entraîner la suppression d'un site de la Liste.

L'UICN approuve sans réserve les remarques prononcés lors de la cérémonie d'ouverture par le Président de la Conférence générale de l'UNESCO, M. Georges Anastassopoulos. Si nous voulons maintenir la valeur, le respect et le prestige du label des sites du patrimoine mondial, nous devons veiller davantage à l'état des sites déjà inscrits, et exiger plus d'efforts pour les entretenir de façon appropriée.

Merci Madame la Présidente.

http://cmsdata.UICN.org/downloads/julia_marton_lefevre_statement_world_heritage_sites.pdf